



DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 07 mai 2026

DATE DE CONVOCATION  
30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept mai à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : Mme Denise ALLEMAND, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel BAUCHET, M. Alain BEAUNE, Mme Bernadette BERGER (pouvoir de M. Martial PARIZOT), M. Benjamin BONIN, Mme Catherine BONIN, Mme Amélie BOUCHET-GELIN, M. Hubert BOURGOGNE, M. Gilles BRACHOTTE, Mme Martine BRUEY, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Jacqueline DALLA TORRE), M. Michel CLÉMENT, M. Vincent CROUZIER Mme Jacqueline DALLA TORRE, Mme Audrey DUPUIS, M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Dominique XOLIN), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Pascal GALAND (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Françoise GAUTHEROT, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Brigitte GOMIOT, M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme Aline GRANDJEAN, M. Dominique JANIN, M. Denis JORAND (suppléant de M. Emmanuel PONTILLO), M. Jérôme MASSON, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Cédric PERRIER), M. Paul MURANO, Mme Rachelle PETIT, M. Sylvain PORCHEROT (pouvoir de M. Alain LEFEVRE), M. Laurent POST, Mme Sarah ROUILLON, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, Mme Marie-Jo TROUSSEL.

Étaient absents : M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Pascal GALAND), Mme Jacqueline DALLA TORRE (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Alain LEFEVRE (pouvoir à M. Sylvain PORCHEROT), M. Martial PARIZOT (pouvoir à Mme Bernadette BERGER), M. Cédric PERRIER (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par M. Denis JORAND), M. Dominique XOLIN (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3<sup>ème</sup> vice-président délégué aux finances, aux ressources humaines, à la mutualisation.

|                     |    |   |
|---------------------|----|---|
| Membres en exercice | 44 | Délibération n°07/05/2026/13  |
| Présents            | 38 | Objet : Désignation du représentant de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) au sein de l'Assemblée spéciale de l'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC) |
| Pouvoirs            | 06 |   |
| Votants             | 44 |   |

Vu, le Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu, les statuts en vigueur de l'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC) (joints en annexe),

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire en date du 09 avril 2026

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation du représentant de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) au sein de l'Assemblée spéciale de l'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC),

Conformément aux statuts en vigueur, « si le nombre de sièges au Conseil d'administration ne suffit pas à assumer, en raison de leur nombre, la représentation directe des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales ayant une participation réduite au capital, celles-ci seront réunies en assemblée spéciale, un siège au moins leur étant réservé ».

Dans ce cadre, la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise dispose d'un siège.

Considérant les éléments précités,

Considérant la candidature de Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉSIGNE, au scrutin secret, Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, pour siéger au sein de l'Assemblée spéciale de l'Agence Économique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (AER BFC),
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 07 mai 2026

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER